

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	31 octobre 2023
Délibération N°	28
Date de la convocation	20 octobre 2023
Objet	1.1.1 Marchés publics - modification du règlement intérieur de la CAO

L'an deux mille vingt-trois le trente-et-un octobre à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Jérôme CAPDEVIELLE, Christophe DESTAING-SNIATECKI, Yves FERRANDO, Michel MEJEAN, Jacques RIGAUD, Daniel ROBEQUAIN, François VINCENT Administrateurs, et MMES, Clémence ARTIERES, Roselyne PESTEIL, Laure TONDON, Valérie REYNES, Administratrices

ABSENTS EXCUSES :

Manar BOUIDA
Auguste CHOMEL
Alain COMBES,
Régine ILLAIRE
Anne VAN DEN BROECK

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Karine ANNEYA (pouvoir à M VINCENT)
Véronique CALUEBA (pouvoir à MME PESTEIL)
Nicole MORERE (pouvoir à MME TONDON)
Christine MULA (pouvoir à M GAUDY)
Serge RABINEAU (pouvoir à M FERRANDO)
Patricia WEBER (pouvoir à M GAUDY)

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20231031-20231031-28-DRI-DE
Date de télétransmission : 02/11/2023
Date de réception préfecture : 02/11/2023

Objet : 1.1.1 - Marchés publics : modification du règlement intérieur de la CAO

Le 31 octobre 2023

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1^{er} février 2020,

Vu le décret n°2021-357 du 30 mars 2021 portant diverses dispositions en matière de commande publique,

Vu le code de la commande publique entré en vigueur le 01/04/2019,

Considérant l'entrée en vigueur du décret susnommé qui offre la possibilité d'alléger la procédure des marchés de conception-réalisation, il devient nécessaire dans ce contexte d'adapter le règlement intérieur de la CAO,

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

ARTICLE 1 :

Adopte le nouveau règlement intérieur de la CAO et Jurys mettant en œuvre la nouvelle procédure d'attribution des marchés de conception-réalisation.

Cette procédure s'applique aux marchés et aux contrats en cours de consultation.

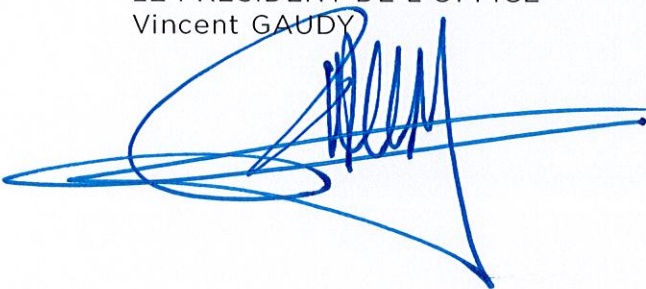
ARTICLE 2 :

Autorise Monsieur le Directeur Général à signer tout acte utile à ce sujet.

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE
Vincent GAUDY

A large, stylized handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Vincent GAUDY', written over the printed name.